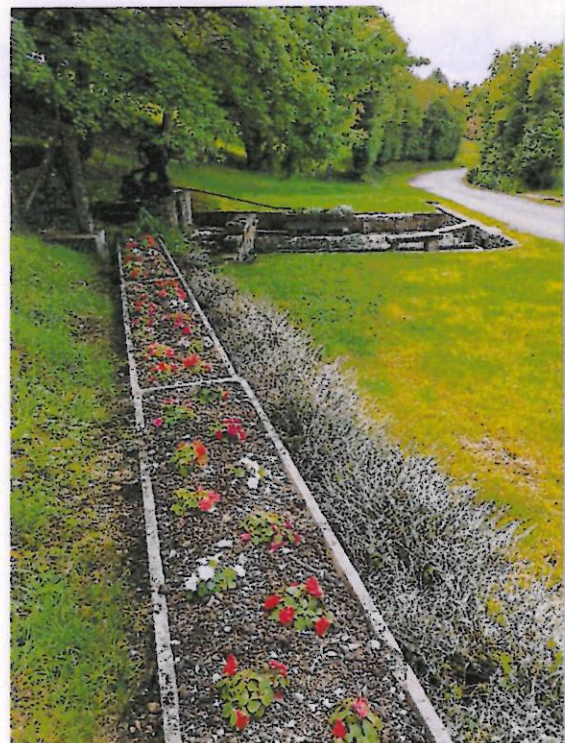


Communauté de Communes



Bulletin Municipal n°7

2021



Commune de Valdelaume

Mairie de VALDELAUME

Adresse : 1, rue du Puits Grelet
Hanc - 79110 VALDELAUME
Tel : 05 49 29 83 63
Mail : mairie-valdelaume@paysmellois.org

Secrétaire de mairie : Sabine Ardillon

Maire : Emmanuel Caquineau
1^{ère} adjointe : Mathilde Garçonnet-Sillon
2^{ème} adjointe : Isabelle Baudrit
3^{ème} adjointe : Fabienne Vignier
4^{ème} adjointe : Odile Rault
5^{ème} adjoint : Eric Desaiuvres

Horaires d'ouverture :

Lundi : 8h30 – 12h
Mardi : 13h30 – 17h30
Mercredi : 13h30 – 17h 30
Jeudi : 13h30 – 17h30
Vendredi : 8h30 – 12h

Conseillers municipaux :

Etienne Babin
Stéphane Paquereau
Jessica Fragneau
Monique Fragneau
Laura Vaury
Jacques Jolly
Jean-François Bernard
Claude Girault
Jean-luc Guillon
Maryse Mornet-Kohler
Dominique Merle
Narcisse Ohin
Gilles Domergue

SOMMAIRE

Info Spéciale	Pages 3
Ça s'est passé au Conseil	Pages 4 à 13
La mairie vous informe	Pages 14 à 28
Vie associative et récréative	Pages 29 à 34
Infos diverses : citoyenneté	Pages 35 et 36

INFOS SPECIALES ELECTIONS

Élections des conseillers départementaux et des conseillers régionaux

Les élections départementales sont traditionnellement organisées en même temps que les élections régionales. Elles permettent d'élire les membres de chaque conseil pour un mandat de six ans.

1er tour : 20 juin 2021

2^e tour : 27 juin 2021

}

De 8 heures – 18 heures

***Un seul lieu de vote pour les électeurs de
VALDELAUME***

Salle des fêtes de BOUIN

(le lieu a été modifié par arrêté préfectoral du 18 mai 2021 pour permettre la tenue des 2 bureaux de vote avec des conditions sanitaires respectueuses du protocole en vigueur).

Les électeurs doivent se présenter obligatoirement avec un masque et un stylo.

Du gel hydroalcoolique sera mis à la disposition du public et les gestes barrières devront être respectés.



M. Domergue Gilles souhaite faire part d'une réflexion : ne faut-il pas envisager de mutualiser certains projets puisque Valdelaume est devenue La commune et donc éviter d'équiper tous les cimetières avec de nouvelles structures dans chaque ancienne commune.

L'ensemble des membres s'opposent à cette réflexion surtout sur ce sujet, les cimetières étant présents au nombre de 5, il faut laisser aux habitants le choix de reposer auprès de leur famille.

Mme Mornet-Kohler Maryse rebondit sur le sujet pour évoquer le grand nombre de bâtiments communaux devenus vacants depuis la création de notre nouvelle commune. Ne faudrait-il pas envisager d'en céder ?

La majorité des conseillers pensent qu'ils ont leur utilité, notamment de stockage et qu'ils ne seraient pas faciles à vendre de par leur implantation.

Schéma incendie

M. Desaires Eric souhaite avoir l'approbation du conseil quant à l'emplacement de 3 prochaines réserves d'eau (outres) sur le domaine public :

1- une citerne sur l'ancien stade d'Ardilleux délimité par un grillage et une haie...

2- une citerne à La Halte

3 - Une citerne à Lugée derrière le château d'eau

Après explications (accès faciles aux camions des pompiers, préconisation des emplacements par le Service Incendie de Niort, les distances à respecter...), le conseil valide ces emplacements.

Questions diverses

- Compteur Linky : Changement des compteurs chez les particuliers en 2025
- Elections régionales et départementales : prévues en juin 2021 ; Une autorisation exceptionnelle sera délivrée par la Préfecture pour installer les 2 bureaux de vote dans la salle des fêtes de Bouin.
- Elagage arbres : l'entretien de certains gros arbres va être fait par un paysagiste.
- Achat exceptionnel de fournitures de bureau auprès de l'atelier d'Handicapés Feuillade
- La Touche : Chemin dégradé, doit être remis en forme par l'auteur de la dégradation.
- Salle d'Ardilleux : cuisine réaménagée par les agents municipaux.
- Loi Campagne : le maire explique qu'un décret va voir le jour pour protéger les bruits des campagnes (chant du cop, cloches...)
- Mots population : un avis de condoléances ou de félicitations pour une naissance sera envoyé par la mairie aux familles concernées habitant la commune dans la mesure où nous avons connaissance des évènements.
- Remerciements : de nombreux remerciements arrivent en mairie suite à la distribution des colis de Noël, la traduction en anglais des annonces dans les bulletins municipaux et l'aide apportée aux personnes (courses, appels téléphoniques pendant les périodes de confinement).
- Eclairage public : il est rappelé que nous avons un contrat d'entretien avec Séolis et que toute panne de lumière ou de candélabre sur la voie publique doit être signalée en Mairie qui se chargera d'appeler l'organisme précité.
- Démission Conseiller : M. Claude Girault a fait mention dans un message à M. Le maire de son souhait de démissionner du Conseil municipal.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 23 mars 2021 A 20 heures 30 à BOUIN

Présents : 15 + 2 pouvoirs

CAQUINEAU Emmanuel, GARCONNET-SILLON Mathilde, BAUDRIT Isabelle, VIGNIER Fabienne, DESAIVRES Eric, BABIN Etienne, PAQUEREAU Stéphane, FRAGNEAU Jessica, VAURY Laura, JOLLY Jacques, BERNARD Jean-François, GUILLON Jean Luc, MORNET-KOHLER Maryse, MERLE Dominique, DOMERGUE Gilles.

Absent : M. Claude GIRAULT

Absents excusés : RAULT Odile (pouvoir), FRAGNEAU Monique (pouvoir), OHIN Narcisse.

Approbation du dernier compte rendu

Les membres du conseil valident à l'unanimité le compte rendu de la séance du 02 février 2021.

Délibération du rapport de la CLECT – Commission locale d'évaluation des charges transférées

Monsieur le Maire rappelle que la CLECT évalue les charges transférées entre la communauté de communes et ses communes membres. La CLECT établit un rapport qui est ensuite soumis au vote des communes membres de la communauté de communes.

Les communes doivent délibérer sous trois mois à compter de la notification du rapport.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, Approuve le rapport de la CLECT.

Mme Maryse Mornet-Kohler demande qu'il soit spécifié au compte rendu que le vote concernant la validation du rapport de la CLECT concerne le transfert de compétences de certaines écoles et les bornes de recharges électriques.

Panneaux rues

Le Maire présente les 4 plans d'indication des rues qui seront apposés sur différents endroits de la commune de Valdelaume pour permettre aux transporteurs, livreurs... de se repérer.

Après avoir pris connaissance des plans, les membres demandent plusieurs modifications afin de faciliter la lecture de ces futures « cartes ».

Mme Maryse Mornet-Kohler demande la vérification sur chaque carte du positionnement du repère « vous êtes ici » (plan et encart).

La validation sera faite en prochaine réunion.

Budget

Le Maire présente sommairement la proposition du budget 2021 ainsi que les comptes 2020. Chaque membre est destinataire du budget et peut donc en prendre connaissance dans le détail. Le vote aura lieu lors de la prochaine réunion.

Travaux des commissions

- **Communication** : Le site internet est en cours. Le bulletin municipal est très apprécié, nous avons eu plusieurs remarques positives.
- **Bâtiments/cimetières** : des devis ont été demandés pour :
La mises aux normes électriques par un artisan dans différents locaux
L'achat de 4 colombariums
L'acquisition de vues aériennes des cimetières
La restauration des grilles de l'ancienne mairie d'Ardilleux.
- **Environnement** : Isabelle BAUDRIT fait le point de la Commission Environnement qui s'est réunie le 5 mars dernier.
Les plantations ont commencé, notamment par la création d'un massif au carrefour de la salle des fêtes et à l'ancienne mairie de Pioussay.
Les autres plantations notamment (vivaces et autres arbustes), sur conseils de la pépiniériste, se feront en même temps que les fleurs annuelles, en effet, les plants étant en culture actuellement, leurs couleurs ne se révéleront qu'à la floraison, ce qui est important pour l'harmonisation du rendu des massifs.
Les jeux pour les enfants sont posés, les membres de la Commission vont réaliser des marelles au sol en complément sur les mêmes sites.
De même, la Commission souhaite compléter les jeux par des bancs aux formes ludiques dans le même style que les jeux installés. En complément également, des bancs plus classiques seront également mis à disposition ainsi que des tables pique-nique. A l'unanimité la Commission a voté pour des ensembles type bois plus jolis que des formes béton.
Les nouveaux panneaux d'affichage municipaux sont installés.

La Commission souhaite installer sur les bourgs d'ARDILLEUX, BOUIN, BREUIL COIFFAUD et HANC, des boîtes à livres. A cet effet des recherches ont été faites, des devis demandés. L'Association Lions Club a été contactée, dans le cadre d'une opération qu'elle avait lancé pour la création de boîtes de ce type pour un prix de 585€ TTC ; une réponse est arrivée, l'opération est terminée mais elle nous a transmis les coordonnées de l'entreprise qui les a réalisés pour eux. Contact est en cours pour obtenir un devis.

- **Voirie** : Présentation sur un diaporama avec des plans, du bilan des travaux de voirie 2020 fait par le SIVU : Le budget total s'est élevé à 123 928.88€.
Chemin du Peux , 475 ml, travaux 7 372€,
chemin Breuil/Courtanne, 928 ml, travaux 13 989€,
chemin Plaine de Jouhé, 500 ml travaux 6 104€.

Présentation du programme 2021, étudié en commission voirie : sablage calcaire chemin Vallée Thomas, 1033 ml devis 3 134€, chemin chez Fouillé (Breuil Coiffaud), 850 ml, devis 11 621.98€, chemin La Jarge 400 ml, devis 6 478€, captage d'eaux pluviales Rue Vigneau avec pose de buses, devis 3 063.05€.

Présentation d'un tableau récapitulatif du prévisionnel 2021 avec le coût des travaux d'entretien, des matériaux, de la cotisation SIVU et d'un droit de tirage prévisionnel de 36 391€ pour un budget prévisionnel total de 117 830€.

Mme Maryse Mornet-Kohler porte à la connaissance du Conseil le constat photographique d'égagages inappropriés semblant avoir conduit à l'abattage partielle d'une haie et celui de l'élargissement disproportionné de voies communales réalisées à l'occasion des opérations de débarnage.

Location logement Pioussay

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la locataire a donné son préavis de départ du logement situé 4 rue de la Plaine à Pioussay au 31 mars 2021. Un état des lieux sera fait ce même jour.

Il les informe qu'une demande de location pour ce même logement a été déposée en mairie pour le 1^{er} avril 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

D'autoriser le Maire à restituer la caution si l'état des lieux est satisfaisant.

D'autoriser le Maire à louer le logement à compter du 1^{er} avril 2021

De fixer le loyer à 586 euros mensuel

De fixer la caution à 586 euros payable à l'entrée dans les lieux.

De facturer au locataire le montant des ordures ménagères en fin d'année au prorata du temps passé dans les lieux.

Questions diverses

- **Vitesse Ardilleux** : Mme Maryse Mornet-Kohler présente les résultats de comptages de vitesse pratiqués en fin d'année 2020 dans la traversée d'Ardilleux actuellement limitée à 70km/h : Dans le sens Bouin/Chef-Boutonne 33% des véhicules sont en excès de vitesse quand dans le sens Chef-Boutonne/Bouin, ils sont 51%. Elle propose de ramener la limitation de vitesse à 50km/h sur la route départementale 740 dans l'agglomération. Le Maire souhaite préalablement consulter le Conseil départemental.
- **Château d'eau Lugée** : Pour information, Mme Maryse Mornet-Kohler présente les phases successives de travaux du Syndicat des Eaux 4B prévues entre 2022 et 2026 sur Hanc, Lugée, Pioussay et Villeneuve et devant conduire à l'abandon du château d'eau de Lugée devenu « vétuste ».
- **Assainissement** :
Pour rebondir sur les explications données à la précédente réunion de conseil au sujet du nouveau « contrat assainissement », Mme Isabelle Baudrit explique que des difficultés sont apparues début mars sur la commune pour la mise en place de ces contrats. La Communauté de communes (CC) Mellois en Poitou ayant annulé les anciens contrats et refusant à certains habitants la signature d'un contrat au motif que les propriétaires ont une fosse trop grande, et que c'était trop compliqué pour eux, que toutefois il serait possible de mettre les propriétaires en relation avec le prestataire vidangeur, mais qu'il faudrait le payer à titre privé.

Renseignement pris auprès du vidangeur, envoyé pour réaliser la prestation restante sur le précédent contrat « CC Cœur du Poitou », il a été confirmé que le prix pour une fosse était de 403€ pour un particulier. M. Jean François Bernard rebondi et indique que c'est très loin de l'ancien tarif qui était annuellement d'environ 40 euros pour une vidange tous les quatre ans.

Mme Isabelle Baudrit s'est immédiatement mise en relation avec les services de la CC mais à ce jour aucune réponse ne lui a été faite en retour. Elle demande aux conseillers d'être attentifs aux difficultés et retours qui pourraient être faits par les habitants de la commune et de lui faire remonter les difficultés, une réunion de la Commission Environnement étant prévue le 6 avril prochain pour laquelle elle a demandé d'inscrire cette question à l'ordre du jour en question diverse.

- Le maire rappelle les dates des prochaines élections les 13 et 20 juin. Deux scrutins, élections départementales et régionales. Les électeurs seront invités à voter exceptionnellement pour ce double scrutin à la salle des fêtes de Bouin.
- Une manifestation s'organise autour du « printemps des cimetières » à Pioussay les 22 et 23 mai 2021. Une suite sera donnée en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.
- M. Eric Desavres demande si les associations peuvent recommencer à se réunir pour organiser leurs prochaines manifestations. M. le Maire lui répond que depuis fin octobre 2020, les rassemblements non essentiels (/officiels) et de plus de 6 personnes sont toujours interdits.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 13 avril 2021 A 20 heures 30 à BOUIN

Présents : 18

Mmes et Mrs CAQUINEAU Emmanuel, GARCONNET-SILLON Mathilde, BAUDRIT Isabelle, VIGNIER Fabienne, RAULT Odile, DESAIVRES Eric, BABIN Etienne, PAQUEREAU Stéphane, FRAGNEAU Jessica, FRAGNEAU Monique, VAURY Laura, JOLLY Jacques, BERNARD Jean-François, GUILLON Jean Luc, MORNET-KOHLER Maryse, MERLE Dominique, OHIN Narcisse, DOMERGUE Gilles.

Absent : M. Claude Girault

Défense Incendie

M. Eric Desavres présente un diaporama détaillé avec l'aspect technique et la comparaison financière du projet de travaux de défense incendie sur différents lieux préconisés dans le schéma incendie :

Ardilleux : 1 citerne à Sérigné, 1 poteau et 1 citerne rue de la Mairie, 1 citerne à la Coudrette

Hanc : 1 citerne à La Halte, 1 citerne à la Fragnée

Pioussay : 1 citerne à Lugée, 1 citerne à Pioussay,

Bouin : 1 citerne à La Cueille, 1 citerne à La Belle Etoile

9 citernes (de 30, 60 et 120 m³) et un poteau incendie vont être installés. Différents devis ont été demandés, le montant total HT des travaux est estimé à 86000 euros. L'entreprise NATP de Couture d'Argenson a été retenue (à l'unanimité).

Des demandes de subventions vont être déposées auprès de l'Etat (DETR) et le Département (CAP Relance).

Mme Maryse Mornet-Kohler fait remarquer qu'à La halte, c'est une zone humide et qu'il y a lieu d'être vigilant quant à l'installation de la citerne. M. le Maire confirme que les devis ont été réalisés conformément aux contraintes des différents sites.

Elle souhaite aussi dire qu'elle n'approuve pas l'implantation de la réserve sur un coin du terrain communal d'Ardilleux ; M. Eric Desavres et M. le Maire réexpliquent que les implantions ont été précisées par le Service Incendie dans un périmètre défini pour permettre la défense des habitations sur une certaine distance (l'autre lieu proposé dans le même secteur était l'aire de jeux).

Approbation des Comptes de Gestion et des Comptes Administratifs

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de la Communes sur l'exercice 2020 par son Maire et le Trésorier de la Collectivité qui l'a déjà approuvé.

Après avoir répondu à diverses interrogations, les opérations de l'exercice 2020 font ressortir les résultats suivants :

Comptes 2020

• BUDGET PRINCIPAL

<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissement</u>	<u>Reste à réaliser RAR</u>
Dépenses : 632 968.47 €	Dépenses : 216 814.01 €	Dépenses : 109 450.00€
Recettes : 1 122 276.07 €	Recettes : 170 138.02 €	Recettes : 20 975.00€
Excédent 2020 : + 489 307.60 €	Déficit 2020 : - 46 675.99 €	Déficit : - 88 475.00€

• BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissement</u>
Dépenses 214702.51 €	Dépenses 284414.73 €
Recettes 216753.91 €	Recettes 206028.59 €
Excédent + 2051.40 €	Déficit - 78376.14 €

Après avoir pris connaissance du détail des comptes, le Conseil Municipal valide à l'unanimité les comptes 2020 du Maire et du Trésorier.

Vote du budget primitif principal 2021 et annexe Lotissement

Le Maire rappelle que le projet de budget pour l'exercice 2021 a été transmis aux membres avec la convocation au Conseil et qu'il a été en partie expliqué en précédente réunion.

Après lecture de tous les articles, il est proposé au Conseil municipal d'adopter les budgets primitifs 2021, commune et lotissement.

Le Conseil municipal à l'unanimité vote les budgets 2021 : Voir pages annexes

Vote des subventions et aides financières 2021

Le Conseil municipal de Valdelaume, après en avoir délibéré, décide d'inscrire des crédits au budget de l'exercice 2021 et octroie les subventions suivantes (compte 6574) :

Mot à Mot	100 euros
L'Abri de Chef-Boutonne	100 euros
Hôpital de Ruffec	100 euros
ADMR	500 euros
Ecole/Ape Pioussay	170 euros
Associations communales	900 euros (maxi 150 €/association et sur demande)
Dont 150 euros au Foyer Rural de Pioussay pour la projection d'un ciné en plein air dans l'été 2021.	

Vote des taux d'imposition 2021

Le Maire informe le Conseil municipal de la réception de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021 et qu'il convient de procéder au vote des taux à partir des taux moyens pondérés notifiés. Il leur confirme la disparition du taux et donc du produit de la taxe d'habitation. Ce dernier sera compensé dans les recettes du budget de la commune par le transfert du taux départemental (+18.88 %) décidé par l'Etat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité (17 pour et 1 contre) décide de voter les taux d'imposition imposés par l'Etat comme suit pour l'année 2021, sans augmentation :

Taxe foncière bâti :	12.68 % + 18.88 % =	31.56 %
Taxe foncière non bâti :		53.19 %

Le produit attendu d'un montant de 272022 euros est inscrit au budget 2021.

Le Maire rappelle que par délibérations concordantes en 2018, les 4 communes historiques avaient décidé la mise en place d'une intégration fiscale progressive (lissage) de 6 ans sur les 3 taxes de la commune nouvelle donc un taux unique applicable à partir de la 7^e année.

Questions diverses

- **Panneaux d'indication des rues :** le conseil municipal valide à la majorité (17 pour et 1 abstention) la proposition de la société RIC qui a confectionné la maquette des plans des rues. Ceux-ci seront installés à 5 endroits de la commune pour permettre aux usagers (livreurs...) de se repérer sur notre commune.
- **Vues aériennes :** le conseil municipal valide le devis de la société Asensio de Chef-Boutonne pour un montant de 490 euros. Ces vues serviront essentiellement à la gestion des cimetières et des bâtiments publics.
M. Gilles Domergue propose de donner l'information aux habitants qui pourraient être intéressés par une vue aérienne de leur propriété. Il sera demandé à la société si c'est possible.
- **Elections :** les dates ont été changées, les scrutins auront lieu les 20 et 27 juin. Les permanences des conseillers vont être organisées.
La préfecture va fournir du matériel de protection et conseille l'achat de parois transparentes. M. Etienne Babin propose de prêter les siennes (4) qu'il utilise pour son usage professionnel.
- **Mobiliers urbains :** Mme Isabelle Baudrit explique que lors de réunions de la Commission Environnement, il a été envisagé :
 - ⇒ l'achat de tables et de bancs pour les enfants. Après présentation d'un diaporama, le Conseil municipal valide à la majorité (15 pour et 3 abstentions) l'achat de 4 bancs et 3 tables pour un montant de 3755 euros.
 - ⇒ L'achat de 4 boîtes à livres pour un montant de 2708 euros. Le Rotary Club de Melle a été contacté et pourrait être intéressé pour prendre en charge une partie de la dépense. Le Conseil municipal valide (8 pour, 7 contre et 3 abstentions).
- **Festivités :** le contexte actuel ne permet toujours pas d'envisager de rassemblements.
- Mme Maryse Mornet-Kohler demande s'il ne serait pas envisageable d'investir dans un broyeur de végétaux. Mme Isabelle Baudrit répond que le service déchets et compostage est assuré par la Communauté de Communes laquelle propose des broyeurs en location. Elle rappelle qu'il est également possible de récupérer gratuitement du compost ou de la terre à la déchetterie ou sur certains sites dédiés de la commune. Un article à ce sujet sera inséré au prochain bulletin.

VOTE BUDGET 2020

1 / 1

Code	Libellé	Proposition 2020	Vote 2020
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		1 110 083,86	1 110 083,86
Ch. 011	Charges à caractère général	323 550,00	323 550,00
Ch. 012	Charges de personnel et frais assimilés	272 000,00	272 000,00
Ch. 014	Atténuations de produits	44 000,00	44 000,00
Ch. 022	Dépenses imprévues	54 583,86	54 583,86
Ch. 023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	120 880,00	120 880,00
Ch. 042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	9 370,00	9 370,00
Ch. 65	Autres charges de gestion courante	188 600,00	188 600,00
Ch. 66	Charges financières	13 100,00	13 100,00
Ch. 67	Charges exceptionnelles	84 000,00	84 000,00
RECETTES		1 110 083,86	1 110 083,86
Ch. 002	Résultat d'exploitation reporté	337 927,86	337 927,86
Ch. 013	Atténuations de charges	500,00	500,00
Ch. 70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, march	17 000,00	17 000,00
Ch. 73	Matériel et outillage de voirie	357 343,00	357 343,00
Ch. 74	Dotations et participations	344 513,00	344 513,00
Ch. 75	Autres produits de gestion courante	50 700,00	50 700,00
Ch. 76	Produits financiers	100,00	100,00
Ch. 77	Produits exceptionnels	2 000,00	2 000,00
INVESTISSEMENT		28 250,00	28 250,00
DEPENSES		225 056,32	225 056,32
Ch. 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	111 056,32	111 056,32
Ch. 16	Emprunts et dettes assimilées	84 000,00	84 000,00
Ch. 20	Immobilisations incorporelles(sauf le 204)	5 000,00	5 000,00
Ch. 21	Immobilisations corporelles	25 000,00	25 000,00
Ch. 23	Immobilisations en cours		
RECETTES		253 306,32	253 306,32
Ch. 021	<i>Virement de la section d'exploitation (recettes)</i>	120 880,00	120 880,00
Ch. 040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	9 370,00	9 370,00
Ch. 10	Dotations, fonds divers et réserves	121 056,32	121 056,32
Ch. 13	Subventions d'investissement		
Ch. 16	Emprunts et dettes assimilées	2 000,00	2 000,00
Ch. 20	Immobilisations incorporelles(sauf le 204)		

LE BUDGET COMMUNAL, COMMENT ÇA MARCHE ?

Chaque début d'année votre conseil municipal vote le BUDGET PRIMITIF communal et chacun sait qu'il l'alimente en payant ses impôts locaux mais savez-vous comment fonctionne un budget communal ?

Il existe 2 sections au budget : la SECTION FONCTIONNEMENT et la SECTION INVESTISSEMENT.

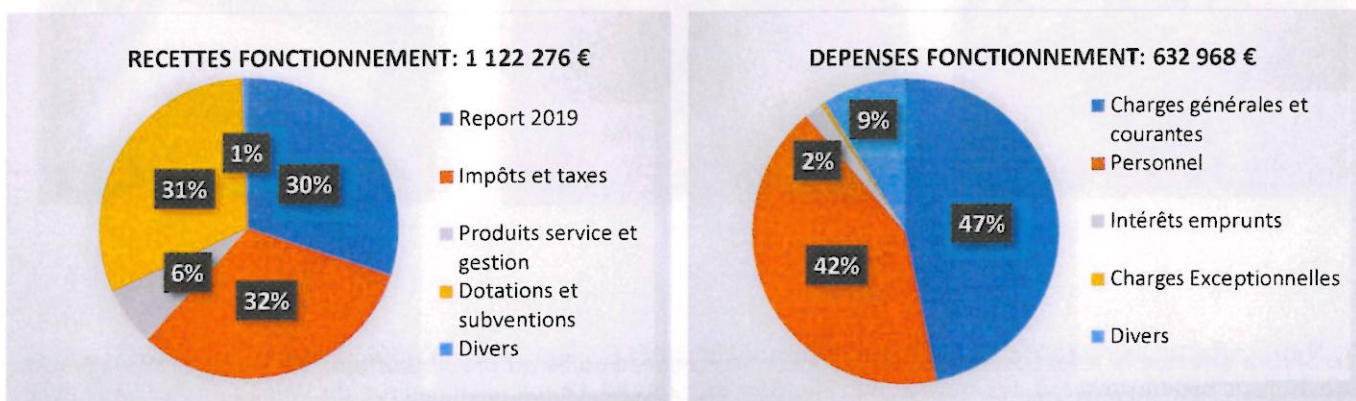
Par analogie avec notre comptabilité personnelle, on pourrait dire que la section fonctionnement est notre compte chèque sur lequel sont versés nos revenus (recettes) et avec lequel nos dépenses courantes sont payées, les économies réalisées au fil des mois permettant d'alimenter notre section investissement.

Ainsi pour la commune, les RECETTES de la SECTION FONCTIONNEMENT sont constituées par les impôts locaux (dont les taux sont votés par le conseil municipal), les dotations de l'Etat (ex : la Dotation Globale de Fonctionnement ou DGF) et les produits de services (ex : locations de salles et logements etc.). Elles permettent de payer les DEPENSES comme les charges de personnel, l'entretien courant du patrimoine communal (bâtiments, voiries etc.), les charges courantes comme l'eau, l'électricité etc. et les intérêts d'emprunts ; l'objectif de ce budget étant que les recettes soient supérieures aux dépenses et ainsi que la différence (ou CAF : Capacité d'Auto-Financement) alimente la section investissement. Le budget INVESTISSEMENT est destiné à financer de gros travaux constituant un investissement important pour la commune. Il comporte également des RECETTES (la CAF, des subventions, des emprunts etc.) et des DEPENSES telles que les dépenses engendrées par les travaux d'investissement, l'acquisition de matériel, les remboursements du capital d'emprunts.

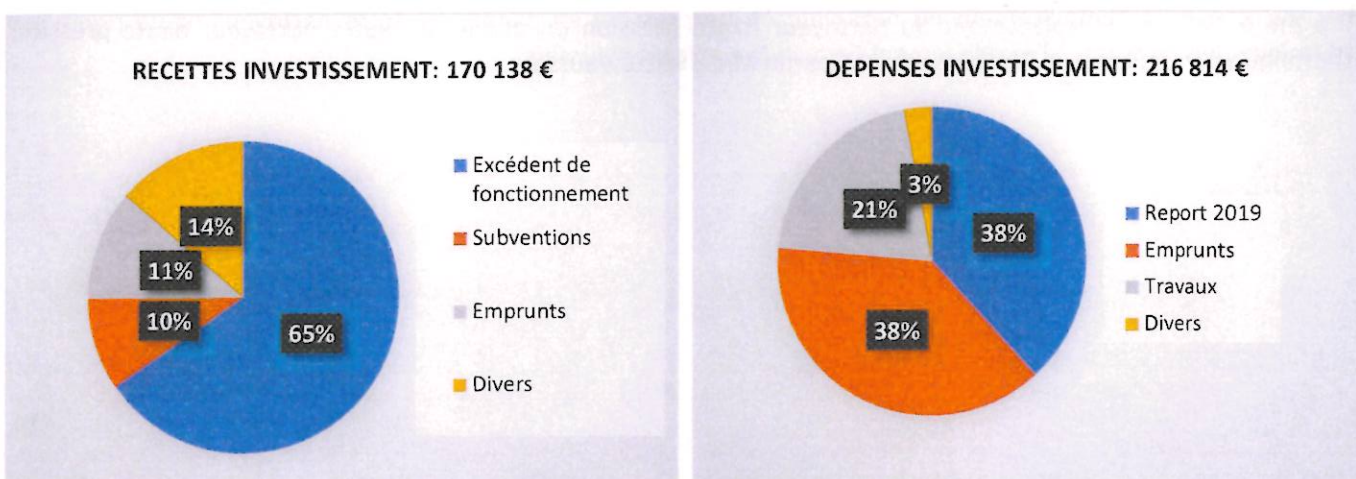
Préalablement au vote du budget, le conseil municipal vote le COMPTE ADMINISTRATIF (CA) qui correspond à l'état des finances communales au 31 décembre de l'année précédente afin d'une part de valider les comptes et d'autre part de déterminer la part du résultat de fonctionnement (ou d'exploitation) de l'année précédente reporté au budget fonctionnement et celle virée au budget investissement de l'année.

Suite au vote du CA 2020 le 13 avril 2021, le budget de VALDELAUME s'est réparti comme suit en 2020 :

En Fonctionnement :



En Investissement :



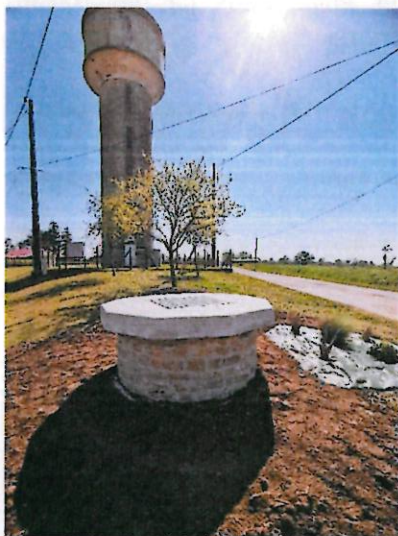
INFOS MAIRIE : TRAVAUX – Voirie

Quelques infos des travaux réalisés

Différents travaux d'entretien ont été réalisés notamment peinture des anciennes pompes à eau, lavage de murets et des bassins à fleurs et crépi sur un mur en mauvais état à l'école de Pioussay.

Bien sûr, en ce début de printemps, l'entretien des pelouses et bordures de routes à l'intérieur des villages, le pourtour des bâtiments publics et des cimetières ainsi que les massifs ont été faits. Les plantations de fleurs annuelles et vivaces, prises à la Cabane du Jardinier à Souvigné (16240) ont également été réalisées sur toute la commune. L'entretien des bordures des routes communales a commencé. Le désherbage mécanique des milieux de chemins calcaire a été réalisé avec le cultivateur du SIVU et un tracteur communal. Les nids de poules sur les chemins goudronnés ont été bouchés avec de l'enrobé froid.

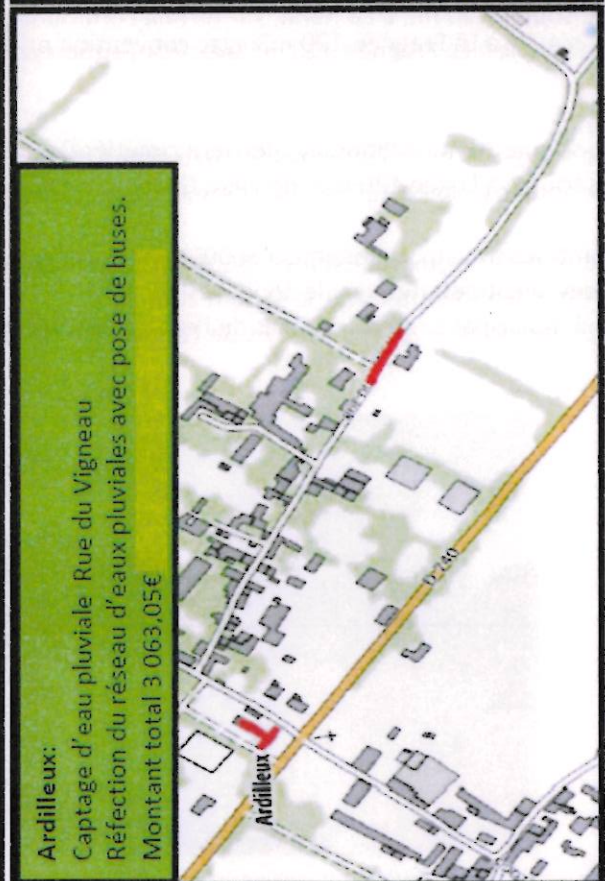
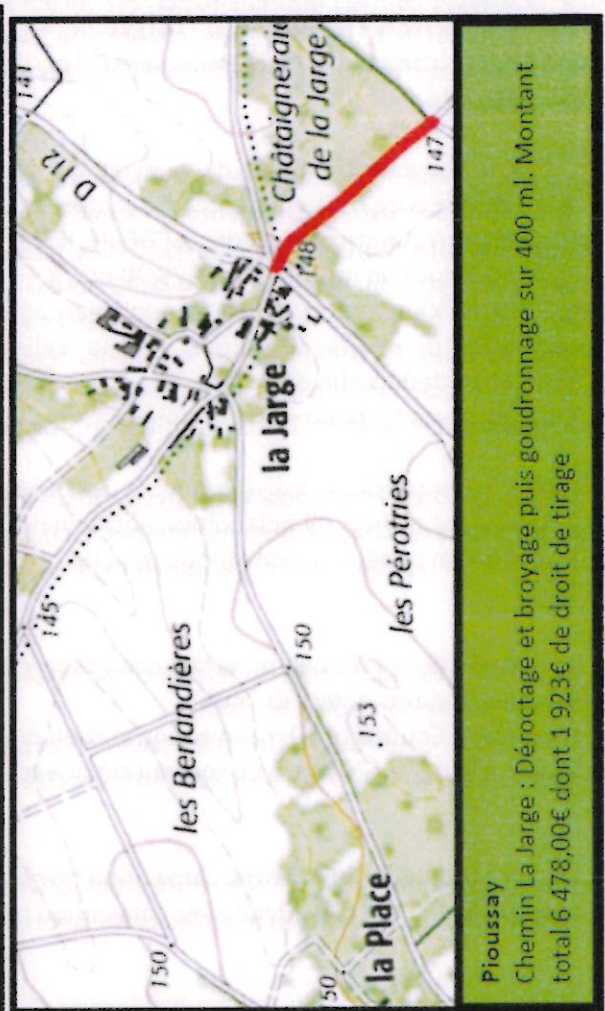
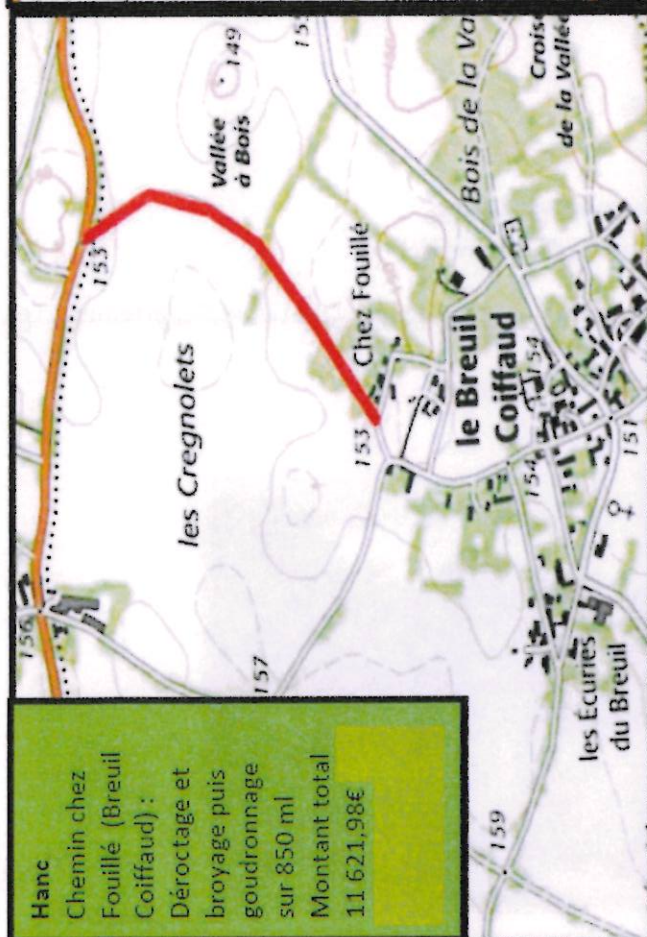
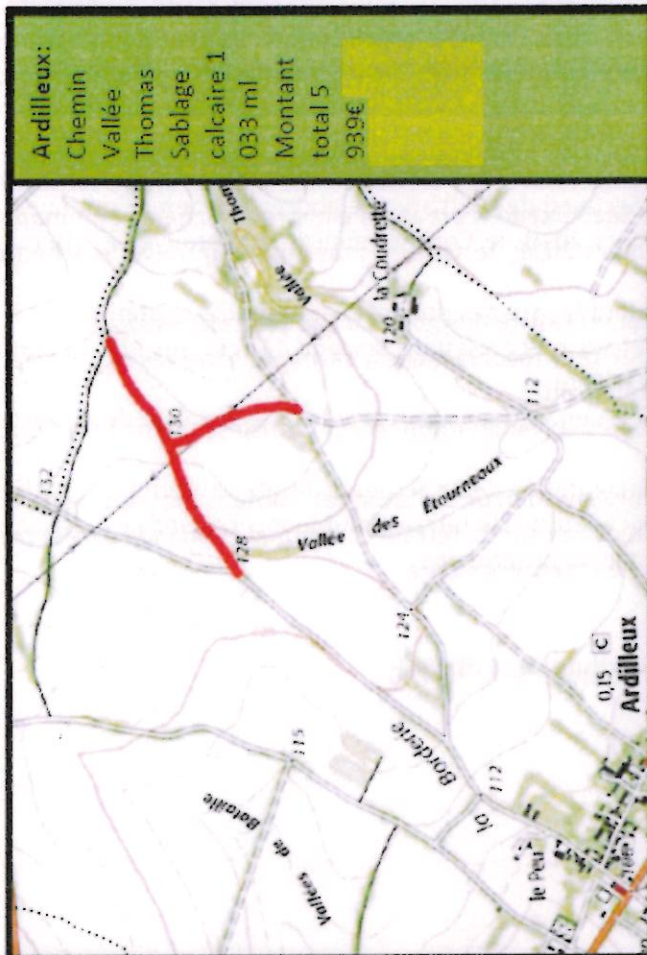
Les agents ont maçonné un puits en pierres sur le terre plein du château d'eau de Lugée.



Le SIVU a effectué la réfection du chemin goudronné de chez Fouillé au Breuil Coiffaud, (déroctage, broyage et bi couche) sur 850 ml ainsi que les travaux de réfection du captage d'eaux pluviales rue du Vigneau à Ardilleux avec pose des tuyaux. Les avaloirs et grilles ont été maçonnés par les agents.

Il a été acheté, en remplacement du nettoyeur haute pression en panne, un autre nettoyeur haute pression thermique plus puissant, à l'établissement Gonnin MA à Sauzé Vaussais.

Travaux – entretiens



Travaux Défense Incendie sur tout le territoire de la commune

La Défense Extérieure contre l'Incendie (DECI) est encadrée au niveau national par le Code Général des Collectivités Territoriales : la collectivité (le Maire) est chargée de la police administrative spéciale de la DECI et doit s'assurer de l'existence, de la suffisance et de la disponibilité des ressources en eau pour la lutte contre l'incendie, au regard des risques à défendre.

Aussi, dès 2019, la nouvelle Commune de Valdelaume souhaite assurer la Défense Incendie sur tout son territoire et contacte Le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) de Niort afin d'élaborer le Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie (SCDECI), le 28 mars 2019, le Conseil municipal approuve le schéma proposé par le SDIS pour un montant de 3478.20 euros.

Le 05 juillet 2019, le Maire prend un arrêté municipal constatant la liste des points d'Eau Incendie existants.

Le 30 septembre 2019, le SDIS présente le Schéma réalisé et ses préconisations à savoir 11 réserves et 1 poteau dans des périmètres définis afin d'assurer chaque secteur défaillant.

En 2020, le projet est en suspend suite aux différents protocoles en vigueur pour gérer la crise sanitaire de la Covid 19.

Le 13 avril 2021, le Conseil municipal approuve le dossier d'implantation de 9 citernes et 1 poteau incendie, répartis sur la commune avec un choix d'implantation porté en premier lieu sur du terrain communal et quand ce n'est pas possible sur du terrain privé avec convention (gracieuse) signée du propriétaire.

Ardilleux :

1 citerne souple 60 m3, sur le coin du terrain communal en bordure de la RD 740

1 poteau incendie (maison isolée RD 740)

1 citerne souple à La Coudrette 60 m3 avec convention privée

1 citerne souple à Sérigné 120 m3 avec convention privée

Bouin :

1 citerne souple à La Cueille 30 m3 avec convention privée

1 citerne souple à La Belle Etoile 60 m3 avec convention privée

Hanc :

1 citerne souple 120 m3 à La Halte, sur terrain communal

1 citerne souple à La Fragnée 120 m3 avec convention privée

Pioussay :

1 citerne souple 30 m3 à Pioussay (derrière cimetière) avec convention privée

1 citerne souple à Lugée 120 m3 (derrière Château d'eau) sur terrain communal

Le montant des travaux est estimé à 86000 euros et seront subventionnés à 49 % par l'Etat et le Département. Les travaux devraient débiter vers le 15 juin 2021.

Le Conseil municipal a retenu le devis de l'entreprise NATP de Chef-Boutonne.



ENVIRONNEMENT

L'été arrive avec le fleurissement de nos villages. Cette année nous avons décidé d'opter pour des plantations « durables » et de ce fait les parterres et autres massifs vont se garnir de vivaces, outre des fleurs annuelles. Nous espérons que la sécheresse que nous avons connu ces dernières années ne nous impactera pas trop. Des arbustes et arbres ont également été plantés au travers de la Commune à l'automne et au printemps.

Création de nouveaux massifs, notamment à BOUIN à l'entrée du village, à PIOUSSAY au carrefour de la salle des fêtes, à LUGEE où nos employés communaux ont remonté un joli puits, à VILLENEUVE derrière l'abribus.

Nous ne ferons pas toute la Commune en une seule année mais espérons fleurir autant que possible avec des plantes plus résistantes et nécessitant moins d'arrosage.

De nouveaux panneaux pour l'affichage municipal ont été installés dans les villages où ils étaient en mauvais état.

Avant



Après



Vous avez pu constater l'installation de jeux pour les enfants sur quatre sites ARDILLEUX, BOUIN, HANC et PIOUSSAY





En complément, des bancs pour les enfants et tables de pique-nique vont être d'ici l'été installés sur plusieurs sites.

Une nouveauté dans quatre villages (ARDILLEUX, BOUIN, HANC, LE BREUIL COIFFAUD) également d'ici cet été, des boîtes à livres (il en existe déjà une sur PIOUSAY), le principe est simple pour ceux qui ne connaissent pas le fonctionnement, on dépose un livre et on emprunte un autre. Le but est de partager et de faire tourner les livres.

La commission environnement et tous ses membres ont œuvré activement ces derniers samedis pour la création de marelles pour nos enfants, mais pas que...



Nous avons encore des projets plein la tête mais gardons-en un peu pour les prochains mois voire années...

DECHETS ET TAXES

Chaque année, par le biais de la taxe foncière, vous payez la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) perçue par la Communauté de Communes de Mellois en Poitou qui a en charge la collecte des déchets.

La compétence en matière de stockage des déchets en déchetteries étant par ailleurs exercée par la Communauté de Communes, celle-ci est soumise à ce titre à La Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) due par les entreprises dont l'activité ou les produits sont considérés comme polluants : déchets, émissions polluantes, huiles et préparations lubrifiantes, lessives, matériaux d'extraction, etc.

Or la TGAP actuellement fixée à 25€ la tonne doit atteindre d'ici 2025, 65€ la tonne ; on peut penser que l'augmentation de cet impôt sera répercutée sur le montant de la TEOM ; il est donc de notre intérêt à tous de réduire nos déchets et notamment nos biodéchets.

Les moyens pour y parvenir peuvent être par exemple de composter ses déchets verts ménagers ou de tonte, de broyer ses branchages ou de jardiner au naturel. D'ailleurs, du compost est à votre disposition à Pioussay, sur l'aire communale, route de Jouhé.



A cette fin, nous vous signalons la possibilité d'acheter des composteurs par l'intermédiaire de la Communauté de Communes et l'existence du guide du compostage et du paillage que vous pouvez trouver sur le site de la Communauté de Communes de Mellois en Poitou, rubrique accueil/gestion des déchets.

GUIDE du compostage et du paillage

Votre collectivité
s'engage avec l'ADEME
pour la réduction et
la valorisation des déchets verts

T 05 49 27 56 79
environnement@melloisenpoitou.fr
www.melloisenpoitou.fr



Horaires d'ouverture des Déchetteries

de Chef-Boutonne, route d'Aubigné – Péchiot

Période	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
du 01/04 au 30/09			9H30-12H 14H-18H			
du 01/10 au 31/03			9H30-12H 14H-17H			

de Sauzé-Vaussais, Impasse des Carrières

Période	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
du 01/04 au 30/09			9H30-12H 14H-18H			
du 01/10 au 31/03			9H30-12H 14H-17H			

Site déchets inertes

Les Malaguets
de Hanc (route du
Breuil-Coiffaud)

Ouvert le vendredi
matin
de 9 h à 12 h

COUP DE GUEULE - INCIVILITES

Nous déplorons encore et toujours des incivilités autour des bacs de tri sélectif à travers les différents villages de notre Commune !



A PIOUSSAY,

Nous aussi nous aimerions profiter d'une bonne bière avec les copains ce n'est pas pour autant que nous déchargeons et abandonnons lâchement les fûts de bière.



A BOUIN, nous avons décidé de fermer les toilettes publiques, compte tenu des dégradations qui y ont été constatées.



A HANC, certains ont pu aller acheter un four à micro-ondes, mais sans doute pensaient-ils qu'il fallait une attestation spéciale pour se rendre à la déchetterie, ils ont, de nuit, offert à qui le voudrait un super cadeau...



N'oubliez pas, ce sont vos impôts qui payent ces incivilités. Devrons nous arriver à faire payer les pollueurs, la question se pose une nouvelle fois.

Le mot final, rappel des consignes de tri :



URBANISME

LE SCoT : Kezako ???

Le SCoT, ou Schéma de Cohérence Territoriale, est un document de planification encadrant l'aménagement du territoire pour les 15-20 prochaines années en matière de développement économique, de déplacements, de logements, de préservation des espaces agricoles et naturels sur le périmètre du Mellois en Poitou.

Au terme d'un long processus amorcé en 2014, le SCoT a été approuvé le 2 mars 2020.

En effet, il a fallu tout d'abord réaliser un diagnostic du territoire de Mellois en Poitou qui a permis de mettre en lumière les enjeux à prendre en compte au niveau démographique, de l'habitat, économique ou environnemental. A titre d'information, pour ne citer que quelques chiffres issus de ce document, en 2010, voir encart ci-dessous.

Ensuite, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) a défini la stratégie et les orientations d'aménagement pour le territoire à l'horizon 2030. La traduction réglementaire de ces orientations par des prescriptions et recommandations à mettre en œuvre a été regroupées dans le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO).

Ainsi, par exemple, une des ambitions du PADD est de rendre notre territoire rural attractif en faisant des espaces naturels et agricoles des atouts de développement notamment en les pérennisant et en renforçant leur vocation. Dès lors, le DOO édictera la préservation du maillage boisé et bocager (trame verte) ainsi que des cours d'eau et zones humides (trame bleue) mais également les continuités entre ces éléments (corridors écologiques).

A partir de 2021, afin de traduire réglementairement les objectifs du SCoT, un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Mellois en Poitou doit être élaboré par la communauté de Communes et les communes membres.

Ce PLUi remplacera à terme les documents d'urbanisme communaux existants actuellement (Plans Locaux d'Urbanisme et cartes communales).

Les permis de construire ou les déclarations préalables de travaux devront s'inscrire dans les règles de constructibilité définies par le PLUi.

Quelques chiffres issus du diagnostic du SCoT :

En 2010

1 ménage sur 3 était composé d'une seule personne

Le parc de logements était constitué à 74% de propriétaires

L'agriculture représentait 70% de l'activité économique de Mellois en Poitou

47% des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) sur ce territoire étaient liées aux déplacements motorisés.



COMMUNICATION DU SYNDICAT DES EAUX 4B

UN PROJET DE TRAVAUX SUR VOTRE PROPRIÉTÉ ? AYEZ LE RÉFLEXE DICT-conjointe !

Le territoire français est quadrillé par plus de 2.5 millions de kilomètres de réseaux de toute sorte qu'ils soient aériens ou enterrés : eau potable, électricité, télécommunication, gaz de ville, assainissement, etc.

Pour limiter les conséquences parfois désastreuses liées aux trop nombreux endommagements accidentels de ces réseaux, une réglementation a vu le jour en 2012.

Cette réglementation a notamment créé un guichet unique auprès duquel les travaux prévus à proximité des réseaux doivent être déclarés pour permettre aux exploitants de localiser au préalable leurs différents réseaux.

En tant que particulier, vous êtes également concerné par cette réglementation si vous envisagez des travaux même s'ils ont lieu sur votre propriété. En effet, des réseaux souterrains alimentant votre maison sont parfois endommagés suite à des travaux non déclarés. Sachez que vous serez facturés des frais de réparation si vous endommagez votre branchement en eau potable et que vous vous exposez également à une amende de 1 500 €.

Pour réaliser la Déclaration de vos Travaux dénommée DICT-conjointe, rendez-vous sur le site www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr. Ce téléservice est complètement gratuit.

Pour plus d'informations, vous pouvez également contacter le Syndicat 4B au 05 49 07 74 31.

Le syndicat recrute et recherche :

- * Un agent d'exploitation des réseaux d'eau potable et travaux (temps complet).
- * Un chargé de mission.

Renseignements : M. BONNAUD, Directeur du SMAEP 4B 73 route de Brioux 79170 PÉRIGNÉ Tel : 05-49-07-74-31
Envoyer lettre de motivation et CV à Monsieur le Président du SMAEP 4B.

LUGÉE : TRAVAUX DU SMAEP 4B

Le réservoir de Lugée (150 m³) est vétuste. Il est alimenté par le réservoir de Lorigné et dessert le réservoir de Hanc (43 m³/j) ainsi que quelques abonnés au niveau de Villeneuve et de Villemanan (15m³/j). La consommation sur sa zone de desserte est donc très réduite.

Etant donné les travaux importants à effectuer sur cet ouvrage, et la petite zone desservie, il ne semble pas intéressant de réhabiliter ce réservoir et le SMAEP 4B a décidé de l'abandonner.

Au terme de l'ensemble des travaux ci-dessous, le fonctionnement hydraulique du réseau se trouvera modifié : le réservoir de Lorigné (193,8 m) alimentera gravitairement le réservoir de Hanc (149,5 m) directement sans passage par Lugée.

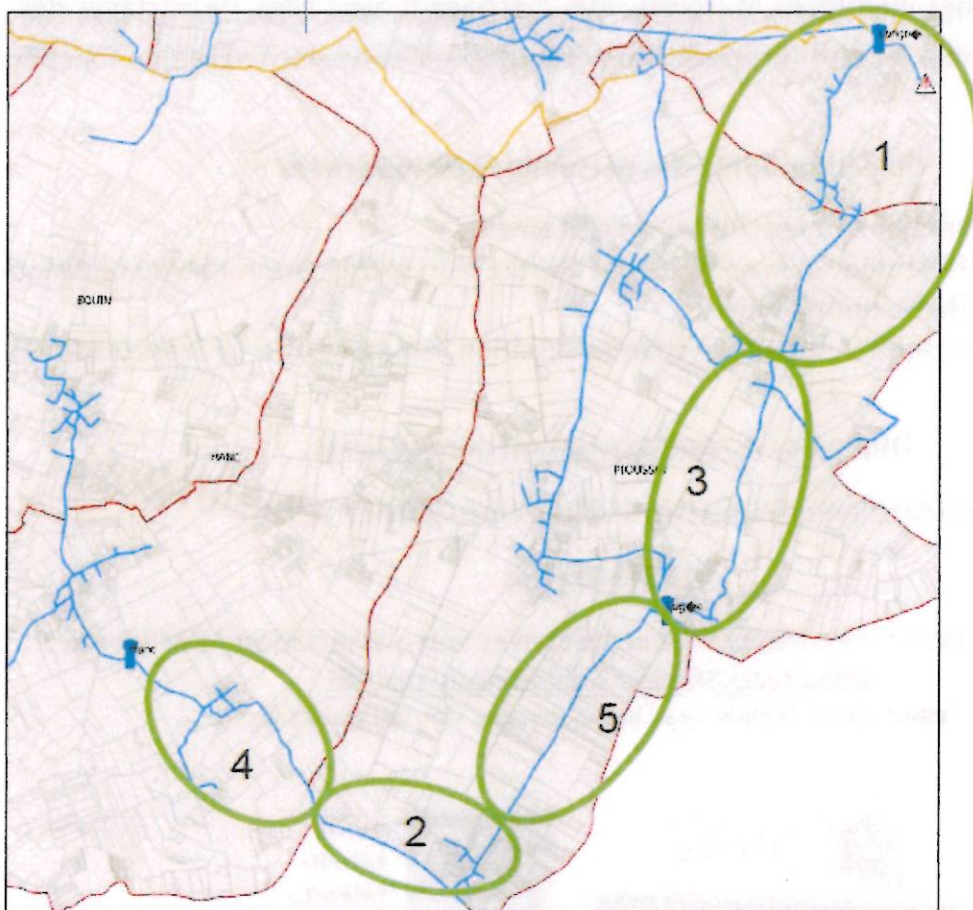
Le montant estimatif de cette opération est de 345 000€ HT.

Dans le cadre de la suppression du château d'eau de Lugée, plusieurs étapes sont nécessaires :

TRAVAUX 2022 DISTRIBUTION

Dans le cadre de la suppression du château d'eau de Lugée, plusieurs étapes sont nécessaires.

Travaux renouvellement réseau distribution de Lorigné et Pioussay	Travaux renouvellement réseau distribution : Villeneuve	Travaux renouvellement réseau distribution : Pioussay – Jouhé Lugée	Travaux renouvellement réseau distribution : Hanc	Travaux renouvellement réseau distribution : Lugée Villeneuve	
1	2	3	4	5	Suppression du château d'eau de Lugée
2019	2022	2023	2024	2025	



Source : Etude patrimoniale SMAEP 4B - MM

Innover pour le lien social, le bien vivre, la communication en période de crise

Au regard du contexte actuel, l'ADMR, en partenariat avec la MSA, offre la possibilité aux **personnes âgées (plus de 65 ans)** ou aux **personnes en situation de handicap (quelque soit leur âge)**, fragilisées par la crise, ressortissantes ou non de la MSA, clientes ou non de l'ADMR, d'être accompagnées par nos services, pour faciliter leur quotidien :

- ✓ Aide aux courses,
- ✓ Approvisionnement de médicaments,
- ✓ Aide administrative,
- ✓ Visite de courtoisie.



Dans le respect des gestes barrières, nos professionnels du domicile peuvent rendre visite aux personnes identifiées et isolées, afin d'échanger avec elles, de partager des moments conviviaux et ainsi proposer un accompagnement personnalisé en fonction de leurs besoins.

Objectifs auprès des personnes accompagnées :

- Détecter durablement les risques de glissement,
- Diminuer l'isolement et la solitude par apport d'un soutien moral et/ou technique (gestion de la vie quotidienne),
- Proposer un soutien adapté à chaque situation, en faveur de la préservation du lien social.

Durée de l'accompagnement individualisé :

6h par personne à raison de 5 visites entre **janvier et juin 2021**

100% Gratuit

Pour mettre en place ce service, prenez contact avec votre association ADMR locale.

www.fede79.admr.org/ou-nous-trouver

Fédération ADMR des Deux-Sèvres : 05 49 09 17 55



Actions sociales

- **Pass'sports entrées piscine/cinéma Chef-Boutonne**

Le cinéma de Chef-Boutonne est ouvert et la réouverture de la piscine est annoncée.

Les dates et horaires d'ouverture sont encore à confirmer.

La commune de Valdelaume renouvelle donc en faveur des enfants, l'action Pass'port gratuit « Piscine/cinéma ».

Les familles peuvent se présenter à la mairie pour retirer leur carte estivale.

Carte réservée aux enfants de moins 16 ans sur présentation du livret de famille et d'une photographie.

Covid 19 - Vaccinations

Plusieurs vagues d'inscriptions ont eu lieu et sont encore prévus sur la communauté de communes Mellois en Poitou, Salle Jacques Prévert à Melle

La programmation d'une nouvelle vague d'inscriptions vient d'être annoncée par l'ARS.

Organisé en partenariat avec l'ARS, les professionnels de santé, la mairie de Melle et la communauté de communes Mellois en Poitou, le centre de vaccination du Pays Mellois se situe salle Jacques Prévert, quartier de la mairie à Melle.

Avant de prendre rendez-vous, il est important de vérifier son éligibilité auprès de son médecin traitant ou sur le site Internet www.sante.fr. Sur place, la vaccination pourra vous être refusée si après vérification, vous n'êtes pas éligible.

2 possibilités par ordre de confort face aux outils, vous sont proposées :

par téléphone au [05 86 88 00 24](tel:0586880024)

et par doctolib. Les inscriptions sur doctolib sont ouvertes jusqu'à ce que tous les créneaux soient remplis soit au-delà de mercredi.

Si vous rencontrez des difficultés pour prendre rendez-vous et/ou vous déplacer jusqu'au centre, possibilité de vous faire connaître auprès de votre mairie.

La prise du premier rendez-vous donne lieu automatiquement au deuxième rendez-vous pour la deuxième injection.

Pour la vaccination, pensez à vous munir de : carte vitale, carte d'identité, ordonnance si traitement pour les 2èmes injections : certificats et questionnaire complétés pour la 1^{ère} injection

APPEL AUX VOLONTAIRES

Le centre de vaccination de Melle est actif depuis la mi-février. Les retours sont très positifs.

Avec l'arrivée de quantités de doses plus importantes, le rythme de la vaccination s'est accéléré.

C'est grâce à la mobilisation de tous les volontaires : professionnels de santé et bénévoles que le centre fonctionne.

Afin de maintenir l'activité du centre pendant l'été et au-delà, il est nécessaire de pouvoir compter sur l'implication de chacun afin que les volontaires ne s'épuisent pas.

Un grand merci à chacun d'entre vous qui êtes déjà mobilisés sur le centre, et à celles et ceux qui pourront s'impliquer pour venir renforcer le nombre de volontaires et permettre une continuité du centre.

Si vous souhaitez vous mobiliser, vous pouvez contacter l'accueil de la Communauté de communes par mail à accueil@melloisenpoitou.fr ou par téléphone au [05 49 290 290](tel:0549290290).



Attention au démarchage à domicile abusif ou frauduleux

On nous signale régulièrement des cas de démarchage frauduleux à domicile par des personnes peu scrupuleuses.

- **Personne ne peut se présenter sous l'identité de la mairie sauf avis annoncé de celle-ci.**
- **Aucune obligation de les recevoir, votre propriété est privée.**

Pour vous en prémunir, voici quelques conseils :

- Exiger la délivrance d'un certain nombre d'informations avant la conclusion du contrat
- Exiger la signature et la remise d'un contrat comportant toutes les mentions obligatoires
- Connaître l'interdiction d'exiger une contrepartie financière pendant sept jours après la conclusion du contrat.
- Connaître la possibilité d'exercer son droit de rétractation (sauf pour les cas exclus par la loi)

Et souvenez-vous toujours de :

– **Ne pas faire entrer à votre domicile n'importe qui et n'importe comment**

Si vous n'êtes pas du tout intéressé par ce qui vous est proposé, sachez et osez dire non.

– **Vérifier l'identité du démarcheur**

La première règle à suivre est de vérifier l'identité de la personne qui souhaite entrer chez vous. Avant d'ouvrir la porte, il est conseillé de téléphoner à l'entreprise ou à la collectivité représentée pour savoir si effectivement ils organisent des démarchages à domicile.

– **Être accompagné**

Dans la mesure du possible, ne faites pas entrer à votre domicile une personne inconnue qui se présente comme un commercial d'une entreprise ou d'un organisme quelconque si vous êtes seul chez vous. Demandez-lui, si vous êtes intéressé par les produits qu'il propose, de revenir quand vous aurez vous-même la possibilité de vous faire accompagner.

– **Exiger un contrat de vente**

Si vous concluez une vente avec un démarcheur à domicile, vous devez exiger qu'il vous remette au préalable, et, dans tous les cas, obligatoirement après la vente, un contrat indiquant de manière compréhensible et lisible un ensemble d'éléments : les caractéristiques essentielles du bien ou du service ; le prix du bien ou du service ; la date ou le délai auquel le professionnel s'engage à livrer le bien ou à exécuter le service ; les informations relatives à l'identité du professionnel (coordonnées postales, téléphoniques et électroniques) et à ses activités ; les garanties légales ; les conditions d'exécution du contrat ; le prix et les modalités de paiement (formes et taux d'intérêt en cas de vente à crédit) ; les conditions, délais et modalités d'exercice du droit de rétractation du client, avec le bordereau de rétractation.

Quoi qu'il en soit, en matière de démarchage à domicile, vous avez la possibilité de faire jouer votre droit de rétractation (sauf pour certains contrats définis par la loi). Vous avez en effet 14 jours pour renoncer à votre contrat par lettre recommandée avec accusé de réception.

Espace familles

1 seul espace pour toutes vos démarches en ligne !

EN CRÉANT VOTRE ESPACE PERSONNEL

vous pourrez :

- ✓ faciliter vos démarches, inscrire ou réinscrire vos enfants :
 - dès le **1^{er} juin** : restauration scolaire, garderie, Temps d'Activités Périscolaires (TAP)
 - dès le **1^{er} septembre** : halte-garderie, accueils de loisirs, séjours...
- ✓ suivre vos demandes et données en temps réel,
- ✓ accéder à des actualités et des contenus privilégiés : règlements de fonctionnements, tarifs, menus de la restauration scolaire...

Comment faire ?

➔ **VOS ENFANTS SONT DÉJÀ INSCRITS DANS LES ÉCOLES COMMUNAUTAIRES :**



vous avez déjà fourni une adresse e-mail : le 1^{er} juin vous recevrez un mail pour activer votre espace personnel, vous pourrez alors effectuer les réinscriptions pour vos enfants.



vous ne souhaitez pas fournir votre adresse e-mail ou vous n'en disposez pas : vous recevrez un dossier papier à partir du 7 juin via le cahier de liaison de vos enfants.

➔ **VOUS ARRIVEZ SUR LE TERRITOIRE OU VOUS ALLEZ INSCRIRE POUR LA 1^{ÈRE} FOIS UN ENFANT DANS UNE DE NOS ÉCOLES COMMUNAUTAIRES :**



rendez-vous dès le 1^{er} juin sur l'espace familles (accès via www.melloisenpoitou.fr) pour créer votre espace personnel et effectuer dès à présent toutes vos démarches pour la rentrée de septembre.



ou vous pouvez récupérer un dossier auprès de notre accueil situé 2 rue des fusains à Melle.

**Ouverture
de la plateforme
en ligne
1^{ER} JUIN 2021**



Pour tout renseignement :

Direction éducation : 2 rue des fusains 79500 Melle, 05 49 27 56 84, education@melloisenpoitou.fr

France services (aide à la démarche en ligne) : Celles-sur-Belle : 05 49 08 18 87 | Chef-Boutonne : 05 49 29 28 03
La Mothe Saint-Héray : 05 49 10 95 23 | Lezay : 05 49 07 33 81 | Sauzé-Vaussais : 05 49 07 75 25



Rentrée scolaire 2021-2022

Inscriptions à partir du 1^{er} juin 2021

Inscriptions et paiement en ligne

➤ transports.nouvelle-aquitaine.fr

- * Rubrique transport scolaire
- * Deux-Sèvres



Retour des inscriptions
au 19 juillet 2021
ATTENTION, toutes les
inscriptions après cette date
seront majorées d'une pénalité
de retard de 15,00 €

Tarifs en vigueur pour la rentrée

Merci de vous munir de votre avis imposition 2020 sur les revenus 2019.

QF Fiscal (moyenne mensuelle revenu de référence/nbre de parts fiscales)	maternelles et élémentaires	internes	collèges et lycées
Tranche 1 = 0 à 450 ayant droit ⁽¹⁾	15 €	24 €	30 €
Tranche 2 = 451 à 650 ayant droit ⁽¹⁾	26 €	39 €	51 €
Tranche 3 = 651 à 870 ayant droit ⁽¹⁾	46 €	63 €	81 €
Tranche 4 = 871 à 1250 ayant droit ⁽¹⁾	79 €	93 €	114 €
Tranche 5 = >1250 ayant droit ⁽¹⁾	115 €	120 €	150 €
Non ayant droit ⁽¹⁾	160 €	150 €	195 €
Navette RPI	15 €		
Familles d'accueil	81 €	81 €	81 €
Duplicata	10 €	10 €	10 €



Service transport :

2 rue des fusains
79500 MELLE
05 49 07 46 74

Lundi, mercredi et vendredi

9h - 12h
13h30 - 17h

Mardi et jeudi

13h30 - 17h


⁽¹⁾ **ayant droit** : les élèves de primaire respectant le secteur de rattachement défini par la communauté de communes et les élèves de collège et lycée respectant la sectorisation de l'enseignement général.

⁽²⁾ Les inscriptions des enfants non rattachés à l'établissement scolaire de leur sectorisation scolaire pour des raisons personnelles seront considérées comme **non ayant droit** et se verront appliquer un tarif différent sous réserve de places disponibles après étude de la demande par les services de la région Nouvelle-Aquitaine.

Vous pouvez également vous renseigner auprès des France services (aide à la démarche en ligne) :

Celles-sur-Belle : 05 49 08 18 87 | Chef-Boutonne : 05 49 29 28 03

La Mothe Saint-Héray : 05 49 10 95 23 | Lezay : 05 49 07 33 81 | Sauzé-Vaussais : 05 49 07 75 25

www.melloisenpoitou.fr /  MelloisenPoitou

VIE ASSOCIATIVE ET RECREATIVE

Comité des Fêtes d'Ardilleux

19 septembre : brocante et marché aux plantes à Ardilleux (en fonction des directives sanitaires)

Foyer Rural de Pioussay

Le Foyer Rural de Pioussay a décidé de profiter des beaux jours et du déconfinement pour organiser sa deuxième séance de ciné en plein air.

La première séance de 2019 ayant été plébiscitée, nous referons donc une soirée « Une toile sous les Étoiles » le 13 juillet prochain à la tombée de la nuit à Pioussay au stade.

C'est le film « Fourmi » avec Francois Damien et André Dussolier qui a été choisi pour la projection.

Nous vous attendons nombreux avec vos fauteuils et vos plaids pour passer une agréable soirée d'été ensemble (nous veillerons bien sûr à ce que les gestes barrières soient respectés). Le prix d'entrée sera d'1€.



Comité des Loisirs du BREUIL COIFFAUD

Bonjour à tous,

Nous espérons que vous allez bien.

Juste un petit mot, pour vous informer, que notre vide grenier du mois d'août 2021, n'aura pas lieu cette année.

Nous pensons, qu'il vaut mieux rester sage et prudent, pour pouvoir nous retrouver très vite...

Prenez soin de vous.

Les Membres du Comité des Loisirs du Breuil Coiffault

NEWS des Ecuries du Breuil



De l'International aux Ecuries du Breuil !

Non, ce n'est pas le nouveau camion des Ecuries, malheureusement... même si les compétitions reprennent enfin! C'est dans ce magnifique véhicule que Dartagnan, un cheval de 3 ans né chez Stéphanie Denton, éleveuse à Confolens, est parti pour l'Ecosse.

Appartement aussi luxueux pour le cheval que pour le chauffeur! D'un coup de sabot (et pas d'épée!) Dartagnan avait ouvert le crâne du premier chauffeur espagnol... d'où petit séjour aux Ecuries du Breuil pour apprendre à monter gentiment... stage réussi.

Compétitions : après 2 entraînements internes, déplacement le 23 mai à Angoulême et le 6 juin à la Rochelle.

A toutes les associations : n'hésitez à nous envoyer vos articles dès que possible, sans attendre les dates de parution du bulletin municipal, par mail à : mairie-valdelaume@paysmellois.org

PHOTO MYSTERE : « KEKOLE K'SA »

Cette photo a été prise sur la Commune de VALDELAUME, où ? A vous de deviner ...



Nous organisons un petit concours ludique tout au long de l'année. A chaque bulletin à vous de retrouver où a été prise la photo et ce qu'elle représente, vos réponses seront à envoyer sur la boîte mail de la Mairie : mairie-valdelaume@paysmellois.org

ou par courrier déposé dans la boîte aux lettres avec vos coordonnées, à l'adresse suivante :

« MAIRIE DE VALDELAUME – PHOTO MYSTERE

1 rue du Puits Grelet – HANC - 79110 VALDELAUME ».

Le gagnant recevra un lot, s'il y a plusieurs bonnes réponses, un tirage au sort sera pratiqué parmi les bonnes réponses. Le résultat et la réponse seront communiqués dans le bulletin suivant.

La gagnante du concours du bulletin n°6 est Mme Renée Royer qui a gagné un bon d'achat.

La photo ci-dessous se trouve à Bouin, au 2 impasse du Forgeron à côté d'un rosier jaune. Cette pierre était au milieu de l'arche (qui n'existe plus). Elle a été déplacée sur le côté et indiquait l'entrée de "L'hôtel du Chêne Vert".



Merci de votre participation !

RGPD : les personnes gagnantes à ce jeu sont informées de la parution de leur nom et prénom dans le bulletin.

RANDONNÉE – idée balade

Le sentier de la Touche à Bouin

Venez vous détendre au gré d'une balade qui alliera découvertes patrimoniales et rencontre avec la nature.

Type d'itinéraire : Pédestre

Distance : 7,9 km

Balisage bleu

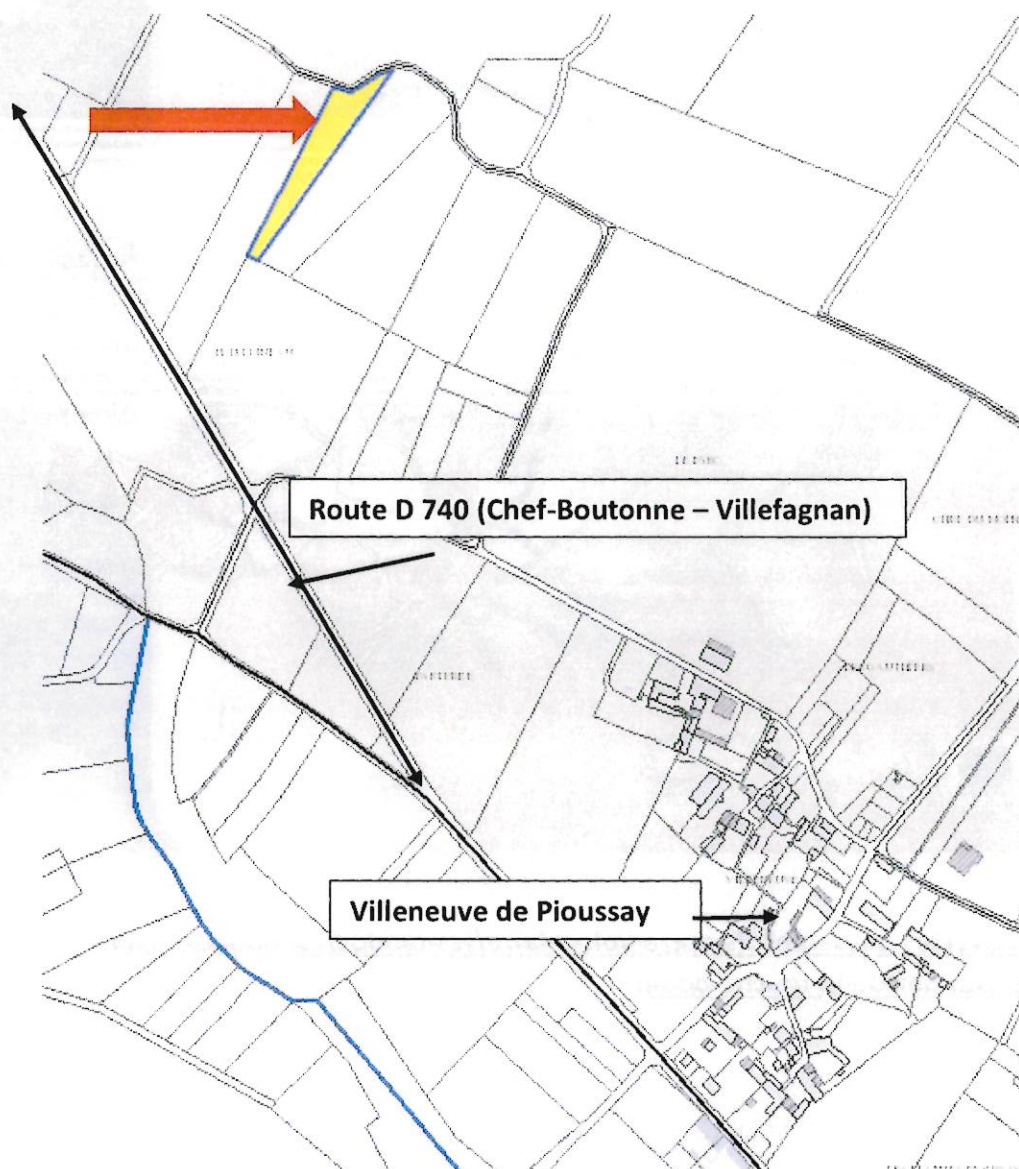
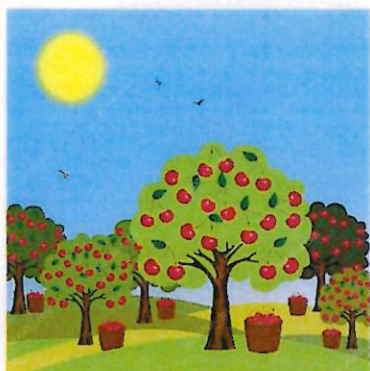
Locomotion : facile

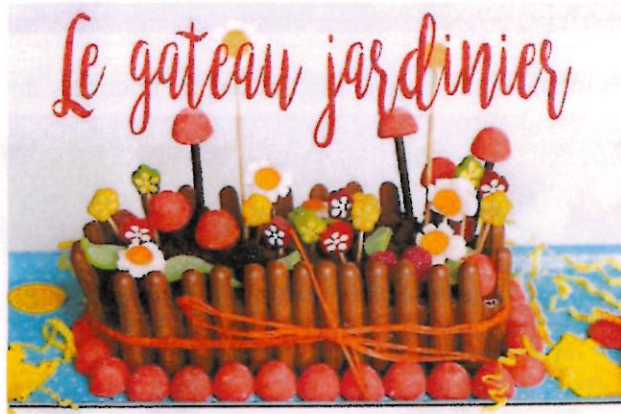


<https://decouvertes.paysmellois.org/a-voir-a-faire/les-randos/randonnees-pays-mellois/4327:sentier-de-la-touche-bouin>

Savez-vous qu'il existe un verger communal sur notre commune ?

Pour les amateurs de fruits, un verger communal est à votre disposition à Villeneuve (à Pioussay, emplacement ci-dessous). N'hésitez à vous y rendre à la saison pour la cueillette de pommes, prunes et poires.





Ingrédients

- Bonbons variés (langues acides, fraises tagatda, petites fleurs et œufs sur le plat Haribo...)
- Bâtonnets au chocolat de type Finger (2 paquets)
- Bâtonnets au chocolat de type Mikado (1 paquet)
- 1 tablette de chocolat pâtissier + 2 barres pour fixer les Finger
- 3 œufs
- 125g de sucre en poudre
- 125g de beurre
- 3 cuillères à soupe de farine
- 1 demi sachet de levure

Recette

Le gâteau au chocolat : Tout d'abord il faut réaliser un gâteau au chocolat dans un moule rectangulaire. Pour ce faire, mélanger 125g de sucre et les 3 œufs. Ajouter le chocolat qui aura fondu préalablement avec le beurre. Enfin, ajouter la farine ainsi que la levure. Faites cuire à 180°C pendant 30 min. Profitez de la cuisson de votre gâteau pour commencer à façonner les éléments gourmands de votre jardin (habillage du gâteau).

Pour façonner votre gâteau : une fois votre gâteau cuit et refroidi, vous pouvez passer à l'étape du façonnage. Couper la tête de votre cake au chocolat.



Puis émiettez le surplus : il servira de terreau à votre jardin.



Pour réaliser les champignons : piquez les fraises tagada avec les bâtonnets Mikado. Réalisez des champignons de hauteur différente.

Pour réaliser les marguerites : utilisez des ciseaux de cuisine et découpez soigneusement les œufs sur le plat en réalisant des petits triangles entre chaque pétale (utilisez le bout de vos ciseaux pour plus de précision.) Evitez également de trop manipuler les œufs sur le plat, le sucre les rend vite collants.

Avec des cures dents, procédez de la même manière pour réaliser de jolis bouquets de pâquerettes multicolores.



La fixation des bâtonnets en chocolat : c'est sans doute l'étape la plus délicate de la recette. Faites fondre un peu de beurre et deux barres de chocolat pâtissier. Etalez le chocolat le long de votre cake et posez immédiatement les bâtonnets de chocolat. Faites ensuite refroidir pour une meilleure tenue avant de poser un joli petit ruban ou de rafia (en orange sur la photo).

Déposez ensuite le terreau (chocolat émiettez) au sommet de votre cake.



La suite... elle est simple comme du bon pain : amusez-vous et piquez vos éléments au gré de vos envies. Et comme dirait Voltaire « Il faut cultiver notre jardin ».



« La page à idées »

Sur le principe de la boîte à idée nous vous donnons la parole. Un sujet vous intéresse en lien avec notre environnement, notre commune, notre quotidien... alors cette page est faite pour vous.

(Sous réserve d'approbation des membres de la Commission Communication et de M. le Maire)

La haie dans notre environnement

La nature qui nous entoure fait partie de notre patrimoine et notre bien-être.

Je connais le village de Hanc depuis plus de quarante ans et y vis depuis trente et un ans. Au fur et à mesure des années, j'ai vu et malheureusement constaté que les haies qui bordent nos chemins sont trop souvent maltraitées, voir détruites.

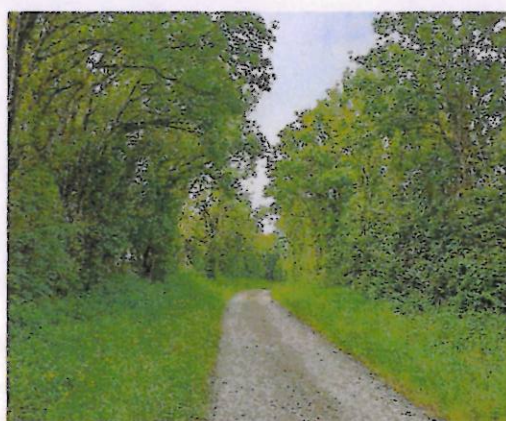
Ces haies, que peuvent-elles nous apporter :

- un refuge à une grande diversité d'animaux sauvages (oiseaux, petits mammifères, papillons, etc ...)
- un excellent moyen de réguler les eaux pluviales, grâce à ses racines, la haie facilite l'infiltration de l'eau dans les nappes phréatiques, ainsi que le drainage du sol. Elles purifient l'eau en filtrant les eaux de ruissellement ; certaines consomment des nitrates et fonctionnent donc comme un filtre épurateur.
- un panel de couleurs au fil des saisons.
- de l'oxygène.
- une fabrique à humus, l'automne et son épais tapis de feuilles mortes fournissent à la terre un engrais naturel important pour son équilibre. Les feuilles mortes sont ingérées par les différents insectes, vers et bactéries. Une fois digérées et rejetées, elles deviennent cet engrais si riche en minéraux, très utile pour la régénération des sols.
- de l'ombre que nous apprécions lorsque nous randonnons sur les nombreux chemins blancs et un brise-vent de première qualité. En effet, rien de mieux qu'une haie, pour protéger un sol des méfaits du vent. Là où un mur ne protège le sol que sur une longueur égale à 2 fois sa hauteur, une haie permet une protection allant de 10 à 20 fois sa hauteur.

J'ai la nostalgie de certains chemins blancs bordés de haies dans lesquelles je ramassais bon nombre d'escargots. L'homme et son broyeur les ont détruites, laissant la place à un talus sans odeur, sans couleur, sans âme et sans vie.

Ne pourrait-on pas concilier travail, environnement et cadre de vie pour replanter des haies là où le vide c'est installé !

Claudine une habitante de Valdelaume



Vous pouvez déposer ici vos petites annonces.

Associations, Professionnels

Vous souhaitez faire connaître votre activité (associations, entreprise...etc), n'hésitez pas à contacter la mairie pour insérer un article dans les prochains bulletins.

Nouveau !

Un pizzaiolo s'installe tous les jeudis sur le parking de Bouin.

Photos aériennes par drone

Si vous êtes intéressés pour avoir des photos de votre maison...




Pizza au feu de bois
Pizza J'aym
CAMICK

Pour commander
Téléphone : 06 07 37 34 84

Facebook : [Pizza J'aym](#)
N'hésitez pas à nous suivre

Adresse mail : pizzajaym@hotmail.com
Réservation pour événement



Harold Asencio
Services Photo Pro
54 rue du Docteur Laffitte, Chef-Boutonne
0687974305 - harold.asencio@gmail.com
www.imagerieduphare.com

*Publication de la commune de Valdelaume
Directeur de publication : Le maire de Valdelaume
Imprimé et distribué par nos soins à 550 exemplaires – Ne pas jeter sur la voie publique*